CRITÈRES D'ADHÉSION A l'AUF

RÉSEAUX UNIVERSITAIRES (INSTITUTIONNELS ET DE CHERCHEURS)

MEMBRES TITULAIRES

Critères obligatoires

1. Personnalité juridique attestée : légalement constitués dans le pays de leur siège social + non rattachés ou sous tutelle d'un autre établissement ou d'une autre autorité universitaire.
2. Constitués sur une base scientifique : i) par grands secteurs de connaissance au sein des facultés, départements, unités d'études et de recherche, instituts et écoles ; ii) base disciplinaire, interdisciplinaire et/ou par domaine de recherche.
3. Trois ans d'existence minimum.
4. Ayant une vocation internationale (membres au sein ou hors des pays de la Francophonie institutionnelle)
5. Fédérer un nombre de membres représentatif/significatif au regard de leur thématique (pas de seuil minimal fixé), à la liberté d'appréciation du conseil associatif de l'AUF.
6. Scientifiquement actifs : relations soutenues avec le milieu universitaire et production scientifique de leurs membres
7. Membres majoritairement issus du milieu universitaire : responsables de facultés (et assimilés) pour les réseaux institutionnels ; chercheurs en activité. Sans exclure des représentants du monde socio-économique (adéquation des actions aux besoins de la société).
8. Soutiens financiers diversifiés (attractivité et vitalité du réseau).
9. Actions correspondant aux orientations et à la stratégie de l'AUF.
10. Partiellement ou entièrement de langue française.
11. Instances de gouvernance renouvelées régulièrement.

Éléments supplémentaires d'appréciation

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Bailleurs de fonds
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'Agence